



## Mairie de SABLONNIERES

7, Route de la Vallée

☎ Mairie : 01 64 04 90 01  
☎ Secrétariat : 01 64 04 44.33  
☎ : 01 64 04 98 90  
✉ : [mairie.sablonnieres@wanadoo.fr](mailto:mairie.sablonnieres@wanadoo.fr)

DL/NS

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015**

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents.

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Maurice DEMAISON a été désigné secrétaire de séance.

#### **APROBATION COMPTE RENDU PRECEDENTE REUNION**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion.

#### **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DE LA GENDARMERIE**

Le Conseil Municipal adopte la modification des statuts du syndicat mixte de la gendarmerie portant sur la perception des loyers.

#### **INDEMNITES KILOMETRIQUES AUX EMPLOYÉS POUR LES DÉPLACEMENTS LORS DES FORMATIONS**

Le Conseil Municipal autorise le personnel communal à utiliser un véhicule personnel pour les déplacements dans le cadre des journées de formation professionnelle. Suivant le barème en vigueur les employés percevront des indemnités kilométriques.

#### **BUDGET ET DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Le Conseil adopte à l'unanimité les modifications suivantes :

Assainissement : Décision modificative pour inversion de chiffre  
                          Décision modificative pour remboursement de la redevance assainissement  
Commune :        Décision modificative pour inversion de chiffre  
                          Décision modificative pour achat de terrain

#### **ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN RUE D'HONDEVILLIERS POUR ALIGNEMENT DE LA VOIE**

Le Conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer tous les éléments du dossier d'achat d'une bande de terrain rue d'Hondevilliers.

#### **PROJET D'ELARGISSEMENT DE VOIE CHEMIN DES AULNETTES ET DIVISION PROPRIÉTÉ DU CHAMP LANDRIN**

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour faire toutes les démarches utiles et signer le document modificatif du parcellaire cadastral concernant la parcelle AB 23.

Il donne également pouvoir au Maire pour faire toutes les démarches utiles pour définir l'acquisition d'une bande de terrain issue de la parcelle AB 24 destinée à élargir le Chemin

des Aulnettes. Le Maire prendra contact avec les propriétaires et proposera au Conseil un nouveau découpage en accord avec ces derniers.

#### **ADHÉSION DE NOUVELLES COMMUNES AU SNE ET AU SDESM**

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Montceaux les provins au SNE et de la commune de Mouroux au SIANE SPANC ainsi que l'adhésion des communes de Mouroux et Coulommiers au SDESM.

#### **CONTRAT DE DÉRATISATION**

Le Conseil décide à l'unanimité le renouvellement du contrat de dératisation de la société AHRB pour 502.06€ TTC.

#### **ASSAINISSEMENT**

Le Maire informe le Conseil du remboursement de l'emprunt principal à hauteur de 200 000€. Le solde devra être effectif début 2016. Un emprunt complémentaire devra être fait comme prévu début 2016.

#### **RENTRÉE SCOLAIRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation des TAP dans les locaux municipaux de Sablonnières par le Syndicat Scolaire (Sivu des Etangs) de Boitron, Hondevilliers et Sablonnières.

#### **DRAINAGE DU TERRAIN SOUS LA STATION D'ÉPURATION**

Le Conseil Municipal retient le devis de la société GIRARDIN DE 3288.00€ TTC pour effectuer le drainage du terrain du terrain du Gain de la Baillie jusqu'au tuyau d'évacuation de la station d'épuration.

#### **TRAVAUX DU SNE**

Mr RAFFIN informe le Conseil Municipal des travaux effectués par le SNE

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Pour la location de la salle J. Larché de la Ferme du Domaine, le Conseil décide qu'un tarif unique et préférentiel sera appliqué pour les habitants de la commune de Sablonnières, la délibération sera prise au prochain Conseil Municipal et appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Le Conseil fixe les dates de réunion des commissions entretien, finances et vie locale et le Maire donne lecture de diverses informations émanant de la Communauté de Communes.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 23h00**

Le Maire Dominique LEFEBVRE

